



EUROKINEMA

Association de producteurs
de cinéma et de télévision

EUROCOPYA

European Federation of Joint Management Societies
of Producers for Private Audiovisual Copying



G E S A C

GRUPAMENT
EUROPÈEN
DES SOCIÉTÉS
D'AUTEURS
ET COMPOSITEURS

GIART

International Organisation of
Performing Artists

IOMP/CIEM



Communication de la Commission européenne relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation

COM(2007)242 du 10 mai 2007

POSITION DE CULTURE D'ABORD !

Remarques préliminaires

Culture d'Abord ! est un réseau informel d'associations professionnelles et de sociétés de gestion collective représentant les auteurs, artistes interprètes, producteurs et certaines industries culturelles (film, musique, édition). Appelé à se mobiliser pour les questions ayant un impact sur la culture et la diversité culturelle, Culture d'Abord ! s'est manifesté pour la première fois à l'occasion de la remise en cause de la rémunération pour copie privée par les fabricants de matériel et les opérateurs de réseaux.

En effet, la copie privée ne constitue pas seulement une juste indemnisation pour les ayants droit pour la reproduction de leurs œuvres. Une partie des sommes collectées est également affectée à des actions collectives dans le secteur de l'action culturelle qui sont dessinées, pensées par les professionnels eux-mêmes. Ce dispositif tend à cibler au mieux les besoins des auteurs, des artistes et des industries culturelles.

La Communication de la Commission s'insère dans un « paysage » culturel européen et international en mutation. En effet, la protection et la promotion de la diversité culturelle bénéficient désormais d'un cadre juridique international – la convention UNESCO pour la protection de la diversité culturelle – tandis que la dimension culturelle interne à l'Union européenne se voit confortée par le cadre révisé du traité européen.

Le récent Conseil européen (22-23 juin 2007) semble confirmer, en attente de la CIG, les avancées en matière culturelle que le projet de **Traité constitutionnel**, avalisé en son temps par le Conseil européen, avait dégagées :

- Maintien de l'objectif rappelant que « l'Union européenne respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen » ;
- Adoption d'actions d'appui à la majorité qualifiée, comme par exemple les programmes culturels et le programme Média ;
- Reconnaissance d'une valeur juridique contraignante (sauf au Royaume-Uni qui a bénéficié d'une dérogation) pour la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne de décembre 2000. Cette Charte consacre la propriété intellectuelle (article 17), le respect de la liberté des médias

et de leur pluralisme (article 11) et prévoit que l'Union respecte la diversité culturelle (article 22) ;

- Maintien de l'unanimité pour la négociation et la conclusion d'accords commerciaux en matière de services culturels et audiovisuels lorsque ceux-ci risquent de porter atteinte à la diversité culturelle et linguistique de l'Union européenne.

Culture d'Abord ! tient à exprimer son soutien à la Commission pour sa démarche positive en faveur d'une prise en compte croissante de l'importance de la culture dans le cadre de la construction européenne.

Les objectifs de l'Agenda Européen de la Culture

En remarque préalable, Culture d'Abord ! pense souhaitable qu'une réflexion approfondie soit menée, tant sur le concept de « culture » en tant que telle que sur les industries culturelles. Le sujet n'est pas facile mais mérite que l'on s'y attarde dès lors que la culture devient le noyau dur de deux objectifs sur trois de l'Agenda européen

Culture d'Abord ! approuve la série d'objectifs retenus par la Commission :

- **La promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel** par le biais notamment de la promotion de la mobilité des auteurs et artistes, de la circulation des œuvres d'art par delà les frontières nationales et du renforcement des compétences interculturelles ;
- **La promotion de la culture en tant que catalyseur de la créativité dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.** Ce point est capital. Le secteur de la création est un moteur essentiel du développement des technologies de l'information, ce qu'illustre l'engouement pour les lecteurs MP3, les appareils d'enregistrement ou les abonnements aux services interactifs. Il est la source première du secteur culturel, de sa croissance et son emploi. Il est donc indispensable que l'environnement juridique et politique soutienne son développement et lui assure une pérennité. Cette approche constitue un défi qui devra être tenu et qui suppose une forte protection de la propriété intellectuelle. Cette dernière doit être vue comme un atout majeur et non comme un frein au développement de la Société de l'Information.

Dans ce contexte, deux démarches nous semblent essentielles pour faire respecter le droit d'auteur et les droits voisins et soutenir la diversité culturelle : d'une part, encourager les activités artistiques et créatives à l'école et à l'université et, d'autre part, informer et sensibiliser le public sur ces droits, leur importance pour la créativité et la richesse de l'offre culturelle.

Un des problèmes structurels majeurs des industries culturelles en Europe est la taille souvent réduite des entreprises (production indépendante de musique et de cinéma, petites maisons d'édition de musique) leur sous-financement chronique et l'absence d'engagement du secteur bancaire et financier pour les secteurs à risques (qui vivent sur le développement des talents).

Dès lors, les instruments indispensables évoqués dans l'Agenda nous paraissent devoir être développés et renforcés pour permettre aux PME européennes du secteur culturel de s'intégrer pleinement dans la stratégie de Lisbonne.

Le développement de partenariats créatifs entre le secteur de la culture et d'autres secteurs (TIC, recherche, tourisme, partenaires sociaux, etc.) est indispensable en vue d'accroître l'impact social et économique des investissements dans la culture et la créativité, ainsi que pour la promotion de l'emploi et le développement des régions.

- **La promotion de la culture en tant qu'élément indispensable dans les relations extérieures de l'Union européenne.** Culture d'Abord ! soutient l'approche de la Commission visant à intégrer systématiquement la dimension culturelle dans l'ensemble des politiques en matière de relations extérieures et de développement et se félicite de cette approche volontariste qui doit être retenue dans la conception et la négociation des accords de commerce et/ou de partenariats bilatéraux actuellement en cours de discussion : Corée, Inde, Caraïbes... Les partenaires de Culture d'Abord ! souhaitent être associés à la préparation de ces accords et à leur suivi.

Nouveaux partenariats et nouvelles méthodes de travail

- **Dialogue avec le secteur culturel**
Culture d'Abord ! et ses partenaires soutiennent les éléments constitutifs du dialogue étroit envisagé par la Commission et confirment leur intérêt à être « étroitement » associés aux travaux futurs de la Commission. A cet égard, la mise en place d'un Forum culturel et son inscription dans la durée méritent d'être pleinement encouragées compte tenu des caractéristiques et des nombreux défis structurels auxquels le monde de la culture, dans son ensemble, doit faire face.
- **Mise en place d'une méthode ouverte de coordination**
Culture d'Abord ! soutient la suggestion de la Commission concernant la mise en place d'une méthode ouverte de coordination (MOC) concernant les États membres. Cette méthode semble donner de bons résultats s'agissant d'autres politiques sectorielles.
Cette Coalition soutient aussi le développement des outils statistiques afin d'améliorer les données statistiques nationales et d'assurer une comparabilité accrue des statistiques nationales, en coordination avec Eurostat ainsi qu'un affinement des méthodes Eurostat, qui par exemple pour la musique ne distinguent pas les différents métiers de la musique.
- **Intégration de la culture dans toutes les politiques pertinentes**
L'intégration de la culture dans toutes les politiques pertinentes et l'implication de toutes les Directions Générales concernées (notamment les DG Société de l'information, Marché intérieur, Concurrence, Commerce et Développement) est un objectif essentiel.
Tout naturellement, la DG EAC aura un rôle important pour veiller à la prise en compte effective de la culture dans les différentes politiques communautaires ainsi qu'à la cohérence des mesures prises. L'intégration de la culture dans les différentes politiques implique également un contrôle au plus haut niveau, par le Président de la Commission européenne lui-même.

Culture d'Abord ! soutient et se félicite du processus proposé par la *Communication relative à un Agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation* et attend, à la suite de cet agenda, un ensemble cohérent de mesures concrètes visant au renforcement et au respect des droits de propriété intellectuelle, au dynamisme des entreprises du secteur, à la formation et aux échanges de ressources humaines dans le secteur des arts et des industries culturelles.

La Coalition Culture d'abord ! regroupe 18 organisations d'ayants droit représentant les auteurs, les artistes-interprètes, les acteurs, les journalistes, et les producteurs/distributeurs audiovisuels et de musique enregistrée.

AEPO-ARTIS

Association des organisations européennes d'artistes-interprètes
Xavier Blanc, Secrétaire général

AFI

Association des producteurs phonographiques italiens
Massimo Baldinato, Directeur des affaires publiques et réglementaires

BIEM

Bureau International des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction Mécanique
Ronald Mooij, Secrétaire général

CISAC

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs
Eric Baptiste, Directeur général

EFCA

European Film Companies Alliance
Kim Magnusson, President

eFilms

The European Film on Demand association –
Bo Ehrhardt, président

EFJ/ IFJ

Fédération européenne des journalistes/
Fédération internationale des journalistes
Céline Simonin, Assistante pour les droits d'auteur

EUROCINEMA

Association de producteurs de cinéma et de télévision
Yvon Thiec, Délégué Général

EUROCOPYA

Fédération européenne des sociétés de gestion collective de producteurs pour la copie privée audiovisuelle
Nicole La Bouverie, Déléguée générale

EuroFIA

Groupe européen de la Fédération internationale des acteurs
Dominick Luquer, Secrétaire général

EVA

Artistes visuels européens
Carola Streul, Secrétaire générale

FERA

Fédération européenne des réalisateurs de l'audiovisuel
Cécile Despringre, Déléguée générale

FSE

Fédération des scénaristes d'Europe
Pyrrhus Mercouris, Directeur

FIM

Fédération internationale des musiciens
Benôit Machuel, Secrétaire général

GESAC

Groupement européen des sociétés d'auteurs et compositeurs
Véronique Desbrosses, Secrétaire générale

GIART

Organisation internationale des artistes-interprètes
Francesca Greco, Directrice générale

ICMP/CIEM

Confédération International des Éditeurs de Music
Jenny Vacher Desvernais, General Counsel

IMPALA

The Independent Music Companies Association
Patrick Zelnik, President, Directeur general de Naïve